

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 19 novembre 2010 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire  
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste n° 2  
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste n° 3  
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste n° 5  
Monsieur Michel Gohier, Conseiller au poste n° 6

Sont absents :

Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste n° 1  
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste n° 4

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

\*\*\*\*\*

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2010
- 3.0 Comptes à payer et comptes payés
- 4.0 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 5.0 Administration
  - 5.1 Rapport du Maire sur la situation financière de l'année 2010
  - 5.2 Publication du rapport du Maire
  - 5.3 Adoption – Calendrier des séances pour l'année 2011
  - 5.4 Avis de motion – Règlement établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2011
  - 5.5 Nomination d'un maire suppléant
  - 5.6 Renouvellement – Entente Croix-Rouge
- 6.0 Urbanisme
  - 6.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale
  - 6.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les normes de dimensions et de luminosité pour les enseignes

- 6.3 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage pour autoriser des types de matériaux utilisés dans un projet de construction
- 6.4 Comité de permis de démolition – Reconstitution
- 7.0 Correspondance
  - 7.1 Certificat de conformité de la MRC des Pays-d'en-Haut – Règlements numéros 2010-552 et 2010-553
  - 7.2 Approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du règlement numéro 2010-551 pour un emprunt n'excédant pas 2 608 455 \$
- 8.0 Deuxième période de questions
- 9.0 Autres sujets
- 10.0 Levée de la séance

\*\*\*\*\*

- 2010-11-141 1.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité
- 2010-11-142 2.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2010**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2010 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 22 octobre 2010 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2010-11-143

3.0 **COMPTES À PAYER ET COMPTES PAYÉS**

**CONSIDÉRANT** la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** la liste des comptes en date du 19 novembre 2010 au montant de 271 695.37 \$ dont :

- 32 678.46 \$ sont des comptes à payer;
- 239 016.91 \$ sont des comptes payés.

Adoptée à l'unanimité

4.0 **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

5.0 **ADMINISTRATION**

2010-11-144

5.1 **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 2010**

**CONSIDÉRANT** que l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) stipule que le Maire a l'obligation de produire annuellement un rapport sur la situation financière de la Ville au moins quatre (4) semaines avant l'adoption du budget;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** le rapport du Maire sur la situation financière de la Ville d'Estérel pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité

2010-11-145

5.2 **PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE**

**CONSIDÉRANT** que la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) stipule à l'article 474.1 que le texte du rapport du Maire sur la situation financière doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité. En plus ou au lieu de cette distribution le texte peut être publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu :

**QUE** le rapport du Maire soit envoyé par la poste à tous les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation de la Ville d'Estérel.

Adoptée à l'unanimité

2010-11-146

5.3 **ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2011**

**CONSIDÉRANT** que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu que ce Conseil :

**ADOPTE** le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2011, aux jours et heures ci-dessous indiqués :

Le 21 janvier	19 h 30	Le 15 juillet	17 h 00
Le 18 février	19 h 30	Le 19 août	17 h 00
Le 18 mars	19 h 30	Le 16 septembre	19 h 30
Le 15 avril	19 h 30	Le 21 octobre	19 h 30
Le 20 mai	17 h 00	Le 18 novembre	19 h 30
Le 17 juin	17 h 00	Le 16 décembre	19 h 30

**DONNE** avis public du présent calendrier, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

5.4 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2011**

Avis de motion est donné par Monsieur Jean-Pierre Nepveu à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement pour fixer les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2011.

2010-11-147

5.5 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

**CONSIDÉRANT** que le mandat du Maire suppléant, Monsieur Roger Martel, prendra fin le 30 novembre prochain;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un membre du Conseil à titre de Maire suppléant;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**NOMME** Monsieur Roger Martel à titre de Maire suppléant jusqu'au 15 avril 2011.

Adoptée à l'unanimité

2010-11-148

5.6 **RENOUVELLEMENT – ENTENTE CROIX-ROUGE**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu que la Ville renouvelle la lettre d'entente pour le service aux sinistrés avec la Croix-Rouge, qui vise à établir les paramètres de collaboration entre la Ville et la Croix-Rouge;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

**AUTORISE** le Maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, la lettre d'entente pour le service aux sinistrés de la Croix-Rouge pour une durée de trois ans au coût de :

- 100 \$ pour 2010
- 125 \$ pour 2011
- 150 \$ pour 2012

Adoptée à l'unanimité

6.0 **URBANISME**

Avis de motion

6.1 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Avis de motion est donné par Monsieur Bruce Zikman à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2006-499 tel qu'amendé afin d'assujettir certains travaux nécessitant l'émission d'un permis de lotissement, de construction et d'un certificat d'autorisation à l'obligation de présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour obtenir un permis ou un certificat.

Dorénavant, les travaux suivants seront soumis à la procédure de P.I.I.A. :

- construction d'un nouveau bâtiment principal;
- agrandissement majeur d'un bâtiment principal;
- opération cadastrale visant à créer plus d'un lot;
- construction d'un garage attaché au bâtiment principal;
- tous travaux que le Service d'urbanisme juge appropriés.

Avis de  
motion

6.2 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES NORMES DE DIMENSIONS ET DE LUMINOSITÉ POUR LES ENSEIGNES**

Avis de motion est donné par Monsieur Michael Ray à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin de modifier les conditions normatives particulières à l'installation d'une enseigne dans les zones commerciales concernant l'implantation, l'éclairage, le retrait, le nombre, la hauteur et la superficie d'une enseigne. Les principales modifications sont la hauteur et la superficie. La hauteur maximale proposée sera de 3,81 mètres et la superficie de 3,72 mètres carrés.

Avis de  
motion

6.3 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR AUTORISER DES TYPES DE MATÉRIAUX UTILISÉS DANS UN PROJET DE CONSTRUCTION**

Avis de motion est donné par Monsieur Michel Gohier à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'autoriser certains matériaux dans un projet de construction, plus spécifiquement, une membrane plastifiée à titre de matériaux de parement pour la toiture.

2010-11-149

6.4 **COMITÉ DE PERMIS DE DÉMOLITION - RECONSTITUTION**

**CONSIDÉRANT** que l'article 8.3 du règlement numéro 2009-528 concernant la démolition prévoit que le comité de permis de démolition soit composé de trois (3) membres du Conseil désignés pour un (1) an;

**CONSIDÉRANT** que le mandat des membres désignés se termine à la présente séance ordinaire;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la reconstitution du comité de permis de démolition;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Nepveu, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu que ce Conseil :

**NOMME** Monsieur Bruce Zikman à titre de membre du comité de permis de démolition pour une période d'un an se terminant à la séance ordinaire du Conseil du mois de novembre 2011;

**NOMME** Monsieur Michael Ray à titre de membre du comité de permis de démolition pour une période d'un an se terminant à la séance ordinaire du Conseil du mois de novembre 2011;

**NOMME** Monsieur Roger Martel à titre de membre du comité de permis de démolition pour une période d'un an se terminant à la séance ordinaire du Conseil du mois de novembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

7.0 **CORRESPONDANCE**

7.1 **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT – RÈGLEMENTS NUMÉROS 2010-552 ET 2010-553**

7.2 **APPROBATION PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-551 POUR UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 2 608 455 \$**

8.0 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

9.0 **AUTRES SUJETS**

2010-11-150

10.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

**LÈVE ET TERMINE** la présente séance à 20 h 19, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

---

Jean-Pierre Nepveu  
Maire

---

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier

*Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).*